



Salaires impayés dans société non enregistrée

Par **safirah**, le **07/05/2015** à **02:30**

J'ai été embauchée par un fond d'investissement depuis deux mois pour travailler comme account manager en home office.

J'ai toutes les preuves de mon travail, notamment une adresse pro, une introduction aux clients, un mail de proposition de contrat, mais pas de contrat ni de salaire payé.

Le pdg m'envoyait au début des mails pour me dire que c'était un problème de comptabilité, puis ne répond plus à mes appels.

En demandant un conseil juridique, je me suis aperçue que la société n'avait pas de numéro de SIRET en France.

Puis - je malgré tout aller aux prud'hommes pour me faire payer mes heures de travail?

Merci

Par **P.M.**, le **07/05/2015** à **11:33**

Bonjour,

Vous dites qu'il y a un PDG, cela voudrait dire qu'il y a une société ou au moins je présume que vous avez un document en faisant état...

Si vous avez un élément permettant d'assigner une entreprise ou une personne cela pourrait suffire pour exercer un recours devant le Conseil de Prud'Hommes...

Par **safirah**, le **07/05/2015** à **17:16**

J'ai des mails prouvant mon travail, et beaucoup d'autres preuves pour prouver une embauche et le non paiement des salaires

Néanmoins pas de trace de la société au rcs, elle existe uniquement en Angleterre.

La seule adresse indiquée sur les documents administratifs est l'adresse parisienne du PDG

Par **safirah**, le **07/05/2015** à **17:19**

J'ai travaillé en home office donc il n'y avait pas de contexte de bureaux....

Par **P.M.**, le **07/05/2015** à **17:23**

Je réitère que pour utiliser un titre de PDG, il ne peut être qu'à la tête d'une société donc vous devriez avoir un document faisant état de ce titre à moins que ce soit lui qui se l'attribue...
Il faudrait aussi savoir si l'adresse parisienne du "PDG" est celle de son domicile personnel ou si une activité professionnelle y est déployée puisque vous parliez d'adresse pro...

Par **safirah**, le **07/05/2015** à **17:29**

C est son domicile personnel, et je pense qu'il s'attribue le titre de pdg via sa société anglaise, mais je n'ai aucun document d'une société en France, à part l'adresse de son domicile personnel qui revient dans les contrats avec les clients
Puis-je malgré tout le poursuivre aux prud'hommes pour récupérer les salaires impayés?

Par **P.M.**, le **07/05/2015** à **17:46**

J'ai bien compris la question depuis le début sans que vous ayez besoin de la répéter et j'ai déjà tenté d'y apporter des éléments de réponse dans mon premier message mais j'ai beaucoup de mal à obtenir des précisions de votre part puisque vous n'en donnez pas sur l'adresse pro que vous indiquez...